



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **25 avril 2008**

Délibération n° 2008-0007

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 19 avril 2008

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Appell (pouvoir à M. Darne J.), Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Genin), MM. Fleury (pouvoir à M. Abadie), Fournel (pouvoir à Mme Besson), Galliano (pouvoir à M. Pillon), Goux (pouvoir à Mme David M.), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Havard (pouvoir à M. Gignoux), Kabalo (pouvoir à M. Llung), Mme Levy (pouvoir à M. Quiniou), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Pillonel (pouvoir à M. Vincent), Plazzi (pouvoir à M. Lévêque), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Suchet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bouju), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Touleron (pouvoir à M. Charrier), Turcas (pouvoir à M. Huguet), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Séance publique du 25 avril 2008**Délibération n° 2008-0007**

commission principale :

objet : **Désignation des membres de la commission d'appel d'offres**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 avril 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En application du code des marchés publics et de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine est composée du président du conseil de Communauté, président de la commission ou son représentant, et de cinq membres de l'assemblée délibérante désignés par le Conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Il est proposé que la commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine présente les caractéristiques suivantes :

- compte tenu de la technicité et du volume d'affaires à traiter, cette commission serait une commission permanente désignée pour la durée du mandat,

- le collège élu pour la commission permanente d'appel d'offres serait également compétent pour siéger au sein des jurys et commissions composées en jury, tels que prévus aux articles 24, 69, 70, 74, 167 et 168 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 22, 24, 69, 70, 74, 167 et 168 du code des marchés publics ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, une seule liste ayant été déposée,

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Décide que la commission d'appel d'offres sera une commission permanente, désignée pour la durée du mandat et siègera également aux jurys et commissions composées en jury, tels que prévus aux articles 24, 69, 70, 74, 167 et 168 du code des marchés publics.

2° - Elit :

Membres titulaires :

- 1 - monsieur Guy Corazzol
- 2 - monsieur Arthur Roche
- 3 - monsieur Bruno Gignoux

4 - monsieur Gilbert Suchet
5 - monsieur Rolland Jacquet

Membres suppléants :

6 - monsieur Max Vincent
7 - madame Nicole Chevassus-Masia
8 - monsieur Roland Le Bouhart
9 - monsieur Maurice Fleury
10 - monsieur Alain Lelièvre.

3° - Rappele qu'il est pourvu au remplacement des membres titulaires ou suppléants conformément à l'article 22 du code des marchés publics.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Le président certifie exécutoire le présent acte reçu par le représentant de l'Etat au contrôle de légalité
le 28 avril 2008